



## Conseil économique et social

Distr. : limitée  
3 janvier 2023  
Français  
Original : français  
Anglais, espagnol et français  
seulement

### Fond des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

#### Première session ordinaire 2023

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### République centrafricaine

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour la République centrafricaine est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 33 025 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 170 000 000 de dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2023 à décembre 2027.

\* E/ICEF/2023/1.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## Fondements du programme

1. La République centrafricaine compte 6,1 millions d'habitants<sup>1</sup>, dont la moitié sont des enfants de moins de 18 ans. La mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en République centrafricaine (RCPCA) 2017-2023 avait permis de poser les bases du relèvement socioéconomique. Des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable ont été enregistrés, avec une baisse du taux de mortalité infantile et juvénile de 179 à 99 pour 1 000 naissances vivantes<sup>2</sup> et du taux de mortalité néonatale de 43 à 28 pour 1 000 naissances vivantes entre 2010 et 2019. Toutefois, le pays est classé à la 188<sup>e</sup> place sur 191 selon l'indice de développement humain<sup>3</sup>. Il est par ailleurs touché par des crises récurrentes ayant entraîné la dégradation des conditions de vie et de plusieurs indicateurs de développement. Malgré l'accord de paix de 2019, l'environnement sécuritaire s'est détérioré depuis les élections présidentielles ayant eu lieu fin 2020. Les groupes armés restent actifs et les affrontements se multiplient. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) continue à appuyer, entre autres, les efforts de réconciliation nationale et de protection des civils.

2. L'insécurité, combinée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), a entraîné une contraction économique depuis 2020, avec des répercussions sur l'accès, déjà faible, aux services sociaux essentiels. Le taux d'extrême pauvreté est passé de 70,5 % en 2019 à 72,5 % en 2020, affectant particulièrement les femmes (78,9 %)<sup>4</sup>. En 2022, 3,1 millions de personnes, dont 1,4 million d'enfants, ont besoin d'aide humanitaire<sup>5</sup>, et 484 000 personnes sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays<sup>6</sup>. Indirectement, la guerre en Ukraine a entraîné une hausse de l'inflation et de l'insécurité alimentaire.

3. Les indicateurs relatifs à la santé restent préoccupants. Seuls trois enfants sur dix reçoivent des soins pour les principales maladies mortelles pour l'enfant<sup>7</sup>. Le taux de mortalité maternelle demeure le plus élevé au monde (882 pour 100 000 naissances vivantes)<sup>8</sup>. La prévalence du VIH est de 2,9 % chez les individus âgés de 15 à 49 ans, les jeunes filles étant touchées de manière disproportionnée<sup>9</sup>. Le pourcentage d'enfants de moins de 12 mois jamais vaccinés est de 28 %, atteignant 40 % parmi les plus pauvres. Les interventions en matière de vaccination et de santé maternelle, néonatale et infantile souffrent d'un manque de personnel qualifié (5,5 professionnels de santé pour 10 000 habitants)<sup>10</sup>, de médicaments et d'équipement essentiels, ainsi que de capacités de stockage et d'approvisionnement. Les services de santé communautaires restent insuffisants.

<sup>1</sup> Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales, 2022.

<sup>2</sup> Sauf indication contraire, les données sectorielles proviennent des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2019 et 2010.

<sup>3</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain*, 2021/2022.

<sup>4</sup> Nations Unies, Analyse commune de pays pour la République centrafricaine, 2022.

<sup>5</sup> Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), *Aperçu des besoins humanitaires – République centrafricaine*, octobre 2021. Le nombre de personnes dans le besoin est calculé en fonction d'une population de 4,9 millions.

<sup>6</sup> OCHA, « Rapport de la Commission Mouvement de populations », septembre 2022.

<sup>7</sup> Paludisme, infections des voies respiratoires, diarrhée.

<sup>8</sup> Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, 2019.

<sup>9</sup> Estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, 2020.

<sup>10</sup> Enquête rapide sur l'estimation des besoins de santé des populations affectées par la crise en République centrafricaine (HeRAMS) et enquête sur la disponibilité des services de santé (SARA), 2019.

4. La prévalence du retard de croissance est en hausse depuis deux décennies, atteignant 42 % en 2019 (50 % en milieu rural)<sup>11</sup> ; 5,8 % des enfants souffrent de malnutrition aigüe<sup>12</sup>. Les principaux facteurs déterminants de la malnutrition chez l'enfant sont le manque et l'inadéquation des services de nutrition, l'accès limité à l'eau et aux services de santé, et les mauvaises pratiques alimentaires. Seuls 50 % des enfants de moins de 6 mois sont exclusivement nourris au sein ; 7,8 % des enfants de 6 à 23 mois bénéficient d'une alimentation diversifiée.

5. L'accès aux services d'eau et aux installations d'assainissement élémentaires s'est détérioré, tombant respectivement à 37 % (28,1 % en milieu rural) et à 14,1 % (5,9 % en milieu rural) en 2020, une situation exacerbée par les conflits et les catastrophes naturelles. Un quart de la population pratique la défécation à l'air libre (39 % en milieu rural)<sup>13</sup>. Seulement 16 % des écoles primaires ont accès à un service d'eau élémentaire et 41 % à des services d'assainissement, exposant les enfants aux maladies véhiculées par l'eau. Les capacités institutionnelles, les financements limités et la faible implication des communautés demeurent des défis majeurs.

6. En 2019, un quart des enfants n'étaient pas inscrits dans le primaire ou dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Ce taux était plus élevé chez les filles (30 %) et les populations les plus pauvres (environ 40 %). Le taux de participation au niveau préscolaire était inférieur à 6,3 %. En mars 2021, la crise sécuritaire et la pandémie avaient entraîné la fermeture de 1 000 écoles<sup>14</sup>. Le taux d'achèvement était de 27 % dans le primaire. Le taux d'alphabétisation des adolescentes et des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans était de seulement 30 %. Les principaux goulots d'étranglement pour l'accès à l'éducation, la rétention des élèves et la qualité de l'enseignement sont les normes de genre et socioculturelles, les coûts de l'éducation pour les familles, le manque de structures adaptées, l'inadéquation curriculum et du matériel scolaire, ainsi que la pénurie d'enseignants qualifiés. Deux tiers des enseignants du primaire sont des « maîtres-parents » payés par les parents d'élèves et non formés.

7. La violence basée sur le genre constitue un risque majeur de protection pour les enfants. En 2021, près de 11 600 victimes de violence basée sur le genre ont été identifiées, dont 17 % étaient des enfants<sup>15</sup>. Les violences sexuelles sont le principal risque en matière de protection pour les enfants<sup>16</sup>, les filles étant les plus vulnérables. En 2019, 26 % des femmes âgées de 20 à 25 ans avaient été mariées avant l'âge de 15 ans. Les principaux goulots d'étranglement pour la protection de l'enfance restent les mécanismes néfastes d'adaptation des familles, les faibles capacités institutionnelles en matière de prévention, ainsi que l'accès restreint des enfants aux services de prise en charge.

8. En raison de l'escalade du conflit, le nombre de violations graves commises à l'égard des enfants a augmenté de 3 % en 2021<sup>17</sup>. Le recrutement et l'utilisation des enfants par les groupes armés continuent. Plus de 17 000 enfants associés à des forces

<sup>11</sup> UNICEF, Enquête sur le suivi et l'évaluation normalisés des phases des secours et de la transition (SMART), 2019.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Programme commun de suivi OMS/UNICEF, données sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, 2020.

<sup>14</sup> OCHA, *Aperçu des besoins humanitaires*, novembre 2021.

<sup>15</sup> Système de gestion de l'information sur la violence basée sur le genre en République centrafricaine, rapport annuel 2021.

<sup>16</sup> Partenariat REACH en République centrafricaine, Évaluation multisectorielle des besoins, mars 2021.

<sup>17</sup> Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les six violations graves commises contre les enfants en situation de conflit armé, 2021

ou à des groupes armés ont été identifiés depuis 2014, dont 3 125 rien qu'en 2021. Parmi ceux-ci, 30 % sont estimés être des filles<sup>18</sup>.

9. Entre 2010 et 2019, l'enregistrement des enfants de moins de 5 ans à l'état civil a chuté de 61 % à 45 % (35 % en milieu rural et 26 % chez les populations les plus pauvres). Les principaux obstacles restent les capacités insuffisantes du système d'enregistrement des faits d'état civil et le manque d'interopérabilité avec le système de santé.

10. En 2022, 11,22 % et 11,41 %<sup>19</sup> du budget public sont respectivement alloués à la santé et à l'éducation, ce qui représente des chiffres inférieurs aux objectifs fixés dans les déclarations d'Abuja de 2001 (15 % pour la santé) et d'Incheon de 2015 (entre 15 % et 20 % pour l'éducation). Le pays ne dispose pas encore d'une politique nationale de protection sociale. La couverture et l'impact des programmes de filets de protection sociale restent limités en raison de la faiblesse du cadre institutionnel, de capacités nationales lacunaires en termes de conception et de mise en œuvre de programme de filets de protection sociale, et de l'absence de systèmes de protection sociale.

11. L'efficacité des programmes est entravée par l'absence de données nationales sur la situation des enfants et des coûts opérationnels très élevés du fait de l'enclavement du pays et de l'insécurité. Les enseignements tirés des évaluations préconisent de : renforcer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix ; utiliser le mécanisme d'intervention rapide comme point d'ancrage des interventions humanitaires complémentaires ; renforcer l'implication des communautés dans les interventions pour une responsabilité et une durabilité accrues.

## Priorités du programme et partenariats

12. La vision du programme de pays est que tous les enfants, filles et garçons, en République centrafricaine, en particulier les plus vulnérables, bénéficient pleinement de services sociaux essentiels de qualité, inclusifs et durables dans un environnement protecteur. Pour concrétiser cette vision, l'UNICEF travaillera avec le Gouvernement, les entités du système des Nations Unies, les partenaires, les communautés et les jeunes. Le programme est dérivé du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2023-2027. Il est aligné sur le RCPCA 2017-2023 ; le Plan stratégique et le Plan d'action pour l'égalité des genres de l'UNICEF pour la période 2022-2025 ; l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique ; l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; les objectifs de développement durable et la Convention relative aux droits de l'enfant.

13. La vision sera réalisée si : a) la qualité et la couverture des services sociaux essentiels destinés aux enfants et aux familles sont améliorées, à travers le renforcement des capacités du Gouvernement, des prestataires de services et des communautés ; b) la résilience des systèmes et des populations face aux chocs est renforcée ; c) les communautés, les familles et les enfants demandent et utilisent des services sociaux de qualité, et adoptent des comportements protecteurs et sensibles au genre. Les hypothèses sous-jacentes sont que la gouvernance et l'efficacité des dépenses publiques sont améliorées.

14. Dans la continuité du programme précédent et en se fondant sur l'utilisation de données probantes, le programme utilisera les stratégies clés suivantes :

<sup>18</sup> MINUSCA, « Human Rights Situation 2020-2021 ».

<sup>19</sup> Ministère des finances de la République centrafricaine, Loi de finances rectificative pour 2022, 12 septembre 2022.

a) Renforcer le lien entre les interventions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, dans le cadre du triple nexus, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire ;

b) Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des systèmes aux niveaux national et local ;

c) Favoriser la participation des communautés, en adaptant les interventions au contexte et en collaborant avec les partenaires locaux et les organisations communautaires pour impulser le changement social et comportemental, les adolescents, les jeunes et les femmes jouant le rôle d'agents du changement et de la paix.

15. Le programme fournira une aide humanitaire équitable et adaptée au contexte, reposant sur la préparation aux situations d'urgence, à travers le mécanisme d'intervention rapide et son système de veille humanitaire, permettant des interventions multisectorielles, efficaces et promptes. L'UNICEF continuera de jouer le rôle de chef de file des groupes thématiques (clusters) de la nutrition ; l'éducation ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH) ; ainsi que du domaine de responsabilité de la protection de l'enfance. L'UNICEF veillera par ailleurs à l'application des principes de responsabilité à l'égard des populations touchées.

16. En s'appuyant sur des partenariats locaux et nationaux plus solides, le programme améliorera la préparation et la résilience face aux chocs des communautés et des systèmes. Il renforcera la programmation basée sur l'analyse des risques et les liens entre les interventions humanitaires et de développement, notamment à travers les actions mises en œuvre à la suite de l'utilisation de mécanisme d'intervention rapide et les transferts monétaires d'urgence. Les interventions sensibles aux conflits et aux questions de genre contribueront à la cohésion sociale.

17. L'UNICEF renforcera les interventions multisectorielles pour améliorer l'efficacité et l'accès aux services, en collaboration avec les communautés, les autorités locales et la société civile. La mise à l'échelle s'appuiera sur la production de données probantes et un plaidoyer stratégique.

18. Le programme contribuera plus particulièrement aux résultats clés pour les enfants en matière de vaccination ainsi que de prévention et de réponse aux violences sexuelles faites aux enfants. L'UNICEF amplifiera les approches tenant compte des questions de genre, en se concentrant sur l'éducation des filles, la santé maternelle, la réduction de la violence basée sur le genre ainsi que de l'exploitation et des abus sexuels, et l'implication des femmes et des jeunes filles dans l'action communautaire.

19. Le programme soutiendra les réalisations collectives de l'UNSDCF : a) les solutions durables aux déplacements internes ; et b) la consolidation de la paix par la réintégration socioéconomique des ex-combattants, dans le cadre duquel l'UNICEF se concentrera sur la réintégration des enfants et des adolescents, notamment les filles.

### **Chaque enfant survit et s'épanouit**

20. Conformément à la réalisation 2.1 de l'UNSDCF, le programme contribuera à garantir que les enfants et les femmes, en particulier les plus vulnérables et difficiles à atteindre, aient davantage recours à des services de santé et de nutrition de qualité et bénéficient de pratiques de soins positives. Le programme favorisera l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, infantile et juvénile en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, à travers, entre autres, une augmentation de la couverture vaccinale (diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B et Haemophilus influenzae de type b [Penta 3] : de 41 % à 65 %) et la réduction du nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë globale de 5,8 % à 4 %. Sous la

direction du Ministère de la santé publique et de la population, l'UNICEF collaborera avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Banque mondiale, Gavi, l'Alliance du Vaccin, les entités du système des Nations Unies, les organisations de la société civile et les communautés locales.

21. Le renforcement du système de santé, particulièrement de sa composante communautaire multisectorielle, constituera le socle du programme, et l'accent sera mis sur le renforcement des soins de santé primaires, l'offre d'un paquet intégré de services, la participation accrue des communautés, ainsi que la préparation et la réponse aux urgences. La couverture géographique sera nationale pour la vaccination, et infranationale selon les privations pour les autres composantes. Le programme mettra en œuvre des interventions multisectorielles avec les secteurs de l'EAH, de l'éducation, de la protection de l'enfance et de la protection sociale.

22. L'UNICEF contribuera à améliorer a) la qualité des services proposés par les établissements de santé, en renforçant les infrastructures et les équipements de base, ainsi que les ressources humaines ; b) la chaîne d'approvisionnement pour les vaccins, les médicaments essentiels, et les fournitures nutritionnelles et médicales ; c) le système national d'information sanitaire et l'institutionnalisation du suivi décentralisé ; d) les financements publics pour la santé et la nutrition ; et e) la mobilisation des partenariats.

23. En ce qui concerne la vaccination, il s'agira d'accroître la couverture vaccinale, de réduire le nombre d'enfants jamais vaccinés (zéro doses), de vacciner les populations cibles contre la COVID-19 et d'autres épidémies, d'introduire de nouveaux vaccins, de maintenir le statut de pays exempt de poliomyélite et d'aider à mettre un terme à la circulation de la poliomyélite dérivée d'une souche vaccinale, ainsi que d'éliminer le tétanos maternel et néonatal et la rougeole.

24. S'agissant de la nutrition, l'appui aux interventions à fort impact visera à améliorer le statut nutritionnel des enfants et des mères, et à endiguer de manière durable la malnutrition aiguë et chronique, en adoptant une approche multisectorielle de prévention, de promotion et de traitement tout au long du continuum de soins. Le programme favorisera l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans d'action ; le renforcement des capacités des prestataires de services ; ainsi que la production, l'interprétation et l'utilisation des données.

25. Concernant la santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, ainsi que le VIH, l'accent sera mis sur : a) l'amélioration de la qualité des soins prénatals, néonataux et postnatals à travers le renforcement et le suivi des compétences des prestataires au niveau des établissements de santé ; b) la prise en charge communautaire des maladies mortelles pour l'enfant et la mise en place d'un système d'orientation à tous les niveaux de la pyramide de santé ; c) la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; d) l'expansion des services de dépistage précoce sur le lieu de soins ; et e) l'accès des adolescentes et jeunes filles aux services de prévention, de dépistage et de prise en charge du VIH.

### **Chaque enfant apprend**

26. Conformément au Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 et à la réalisation 2.1 de l'UNSDCF, sous la direction du Ministère de l'éducation nationale, l'UNICEF travaillera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Partenariat mondial pour l'éducation, Éducation sans délai (Education Cannot Wait), l'Union européenne, la Banque mondiale et les organisations non gouvernementales pour que les enfants et les adolescents achèvent l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, et acquièrent les compétences requises dans un environnement

protecteur. Le programme contribuera à augmenter le taux d'achèvement dans le primaire jusqu'à 31 %, et de faire passer le pourcentage d'enfants qui atteignent le niveau minimal d'aptitude en lecture et en mathématiques à la fin du primaire à 20 % et à 10 %, respectivement, en assurant également la parité des genres.

27. L'UNICEF s'attachera à renforcer les capacités et la résilience du système éducatif au niveau national, à travers le plaidoyer et l'assistance technique, notamment en ce qui concerne la stratégie nationale pour les enseignants, et au niveau local, à travers une participation renforcée des communautés.

28. Pour assurer un accès amélioré et durable à des services éducatifs inclusifs et de qualité, y compris au niveau préscolaire, le programme mettra l'accent sur des paquets d'interventions intégrées et multisectorielles à fort impact. L'UNICEF appuiera les espaces d'apprentissage temporaires et l'apprentissage alternatif en situation d'urgence, et soutiendra la construction ou la réhabilitation d'infrastructures. Pour favoriser la rétention des élèves, en particulier des filles, le programme se concentrera sur les services EAH dans les écoles, l'hygiène menstruelle, les mécanismes d'identification et d'orientation des cas de violence, y compris de violence basée sur le genre, ainsi que la délivrance de certificats de naissance. L'intégration des enfants les plus vulnérables, notamment les filles et les enfants handicapés, sera renforcée grâce à des transferts monétaires.

29. Afin de favoriser la qualité de l'apprentissage, y compris en situation d'urgence, l'UNICEF se concentrera sur : la révision des programmes scolaires ; la formation continue des enseignants et des maîtres-parents ; la mise à l'échelle des modalités d'éducation alternative et la distribution de matériel pédagogique, y compris pour les enfants non scolarisés.

### **Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation**

30. Dans le cadre du code de protection de l'enfance et de la stratégie de lutte contre la violence basée sur le genre, en collaboration avec le Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant et le Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local, et contribuant aux réalisations 1.1 et 2.2 de l'UNSDCF, le programme améliorera la protection des enfants les plus vulnérables contre les violences, notamment les violences, l'exploitation et les abus sexuels. L'UNICEF collaborera avec la MINUSCA, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et les organisations de la société civile pour, entre autres, doubler le nombre d'enfants victimes de violences sexuelles qui bénéficient d'une prise en charge adéquate.

31. Au niveau national, le programme contribuera à améliorer les services de protection de l'enfance, en soutenant la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités des effectifs des services sociaux et le déploiement du système national harmonisé de gestion des cas. Les synergies seront améliorées avec les secteurs de l'éducation et de la santé pour l'enregistrement des naissances, la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre.

32. Avec un ancrage communautaire accru, et afin d'intervenir face aux violations des droits de l'enfant dans les conflits armés et de les prévenir, le programme renforcera le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves faites aux enfants dans les conflits armés, les capacités des acteurs de première ligne en matière de soutien psychosocial ainsi que l'éducation des communautés aux risques des engins explosifs. Il contribuera à étendre les mécanismes d'identification, de démobilisation et de réintégration des enfants

associés aux forces et groupes armés, avec une attention particulière accordée aux filles, en impliquant davantage les familles et les communautés.

33. Le programme contribuera à améliorer l'accès aux systèmes locaux de prévention et de réponse aux violences faites aux enfants, particulièrement les violences sexuelles et basées sur le genre, à travers le renforcement des capacités locales, l'amélioration des dispositifs d'orientation vers les services d'assistance juridique et judiciaire, ainsi que l'accès aux services de santé et de soutien psychosocial pour les survivant(e)s de violences.

### **Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre**

34. Le programme contribuera à la politique nationale relative à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à la réalisation 2.1 de l'UNSDCF, en appuyant le Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques à accroître l'accès à des services d'eau potable et d'assainissement durables et résilients au changement climatique, et à promouvoir l'adoption de pratiques d'hygiène et environnementales adéquates, y compris dans les contextes humanitaires. L'UNICEF collaborera avec des partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et les communautés pour contribuer à faire passer la proportion de la population utilisant les services d'eau élémentaires de 37 % à 48 % et celle pratiquant la défécation à l'air libre de 25 % à 19 %<sup>20</sup>.

35. L'UNICEF renforcera les capacités des systèmes nationaux et locaux de gestion de l'eau, appuiera la coordination et mènera des activités de plaidoyer pour mettre en place des services EAH inclusifs et durables à grande échelle, en s'appuyant sur une analyse de l'impact des conflits et des effets du changement climatique.

36. Le programme étendra les approches intersectorielles au niveau communautaire, ainsi que dans les écoles et les centres de santé. Il se concentrera sur l'accès équitable et durable à des services d'eau et d'assainissement essentiels dans les zones rurales et périurbaines, grâce à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures d'approvisionnement en eau résilientes au changement climatique. L'UNICEF appuiera l'assainissement total piloté par la collectivité. Il encouragera une meilleure gestion et maintenance des services EAH au niveau local, à travers l'autonomisation des communautés et un environnement sanitaire propre et sûr dans les écoles et les centres de santé. L'approche de gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles sera améliorée. L'UNICEF appuiera les plans de préparation et de contingence, et répondra aux besoins dans les situations d'urgence à travers la réalisation ou la réhabilitation de forages et de latrines, ainsi que la distribution de kits d'urgence pour la collecte et le traitement de l'eau, l'hygiène, et l'hygiène menstruelle.

### **Chaque enfant a accès à une protection sociale inclusive**

37. Le programme contribuera à la réalisation 2.1 de l'UNSDCF, en appuyant le Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle et le Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale à mettre en place un système de protection sociale intégré et réactif aux chocs sensible aux enfants. L'UNICEF collaborera avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les agences du système des Nations Unies.

38. L'UNICEF appuiera le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale de protection sociale et à mettre en place des systèmes de

---

<sup>20</sup> Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, 2020.



protection sociale réactifs aux chocs. L'UNICEF modélisera un programme de transferts monétaires sensible aux enfants, inclusif et transformateur en matière de genre, en favorisant les liens avec des secteurs complémentaires afin de renforcer la résilience aux chocs. L'UNICEF continuera à mettre à l'échelle les transferts monétaires humanitaires afin d'accélérer les résultats sectoriels pour les enfants, tout en renforçant les liens avec le système national de protection sociale.

39. Le programme appuiera le Gouvernement à améliorer le taux d'exécution et la qualité des dépenses dans les secteurs sociaux. En collaboration avec le Ministère des finances et du budget, le programme permettra de renforcer les capacités de gestion des finances publiques et l'utilisation des données probantes pour améliorer la responsabilité budgétaire et l'efficacité des dépenses publiques dans les secteurs sociaux.

### **Efficacité du programme**

40. Cette composante contribuera à garantir l'exécution efficace du programme à travers la coordination des programmes, y compris en réponse aux urgences.

41. Une composante de changement social et comportemental soutiendra toutes les interventions. Elle visera à améliorer les pratiques des communautés et la demande de services à travers la participation des communautés, en particulier des jeunes et des femmes. Elle mettra l'accent sur la cocréation de solutions endogènes avec les communautés et la promotion de pratiques familiales essentielles. Les interventions seront éclairées par une recherche-action sur les normes et les pratiques sociales entravant la protection des droits de l'enfant ainsi que l'égalité des genres.

42. L'UNICEF, sous la direction du Ministère de la promotion de la jeunesse et des sports, contribuera à répondre aux besoins des adolescents et des jeunes, et soutiendra leur participation et leur implication. L'UNICEF lancera la modélisation d'un programme de renforcement des compétences de vie courante et d'entrepreneuriat destiné aux jeunes, en vue d'accroître leur employabilité. La responsabilité à l'égard des populations touchées, élément central du programme, sera mise à l'échelle avec des mécanismes de remontée des plaintes et de retour d'informations innovants. L'UNICEF collaborera avec d'autres entités du système des Nations Unies afin de déployer les capacités internes et des partenaires pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels.

43. Les bureaux infranationaux, avec une présence renforcée, assureront le suivi des interventions, une réponse rapide et la continuité des services, en tirant profit de leur proximité avec les autorités locales et les communautés.

## Tableau récapitulatif du budget

<i>Composantes du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant survit et s'épanouit	2 500	54 775	57 275
Chaque enfant apprend	2 500	56 150	58 650
Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation	4 025	9 100	13 125
Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre	3 000	34 940	37 940
Chaque enfant a accès à une protection sociale inclusive	4 000	7 250	11 250
Efficacité du programme	17 000	7 785	24 785
<b>Total</b>	<b>33 025</b>	<b>170 000</b>	<b>203 025</b>

*\*Un montant annuel supplémentaire de 73 000 milliers de dollars devrait être alloué au titre des autres ressources (consacrées aux opérations d'urgence).*

## Administration du programme et gestion des risques

44. Les risques comprennent : la soudaine dégradation des conditions socioéconomiques ; l'augmentation de l'insécurité entraînant la détérioration du contexte humanitaire et de l'accès aux populations ; l'utilisation inadéquate des ressources.

45. L'UNICEF appuiera les activités de plaidoyer pour garantir l'accès humanitaire, notamment en collaboration avec la MINUSCA, et améliorera la préparation et la réponse aux urgences. Le renforcement de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds aux partenaires et la sensibilisation des acteurs à l'éthique contribueront à une utilisation effective et efficiente des ressources.

46. Le présent descriptif de programme de pays énonce les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'obtention des résultats prévus et les ressources attribuées au programme. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation.

## Suivi, apprentissage et évaluation

47. Le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération sera le principal partenaire pour la coordination du programme. Le suivi du programme sera renforcé grâce à des revues annuelles sous la direction du Gouvernement, des capacités accrues en matière de suivi des progrès vers l'obtention des résultats ainsi que des visites programmatiques, assurées par de tierces parties dans les zones difficiles d'accès.

48. Le programme visera à combler les lacunes en matière de données à travers : des analyses de la situation des enfants, des risques et des facteurs de vulnérabilité ; le soutien aux systèmes d'information sectoriels nationaux ; des recherches et des

évaluations, conformément au plan chiffré d'évaluation, éclairant les nouveaux domaines de programmation ; et une meilleure gestion des connaissances.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocations des ressources

## Programme de coopération entre le Gouvernement de la République centrafricaine et l'UNICEF, mars 2023 à décembre 2027

<p><b>Convention relative aux droits de l'enfant</b> : articles 2-40</p> <p><b>Priorités nationales</b> : Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en République centrafricaine 2017-2023 : 1) soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ; 2) renouveler le contrat social entre l'État et la population ; 3) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.</p>
<p><b>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF</b> :</p> <p><b>Domaine thématique 1</b> : réalisation 1</p> <p><b>Domaine thématique 2</b> : réalisations 1 et 2</p>
<p><b>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025</b> : 1 à 5</p>

Réalisations énoncées dans l'UNSDCF	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Domaine thématique 2, réalisation 1 : D'ici à 2027, les populations en République centrafricaine, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les autres groupes vulnérables accèdent et utilisent de manière	1. D'ici à 2027, plus d'enfants, de nouveau-nés et de familles bénéficient de manière équitable d'interventions de qualité à fort impact en matière de santé, de vaccination, de nutrition et de	Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses du vaccin Penta (diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite B et Haemophilus influenzae de type B) NR : 41 % NC : 65 %	Estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale nationale, MICS	Les capacités et la résilience du système de santé, y compris au niveau communautaire, sont renforcées	Ministère de la santé publique et de la population  Banque mondiale	2 500	54 775	57 275
		Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë globale* NR : 5,8 % NC : 4 %	Enquête SMART	Les enfants, les femmes et les communautés bénéficient équitablement de services de vaccination de qualité, y compris	Gavi, l'Alliance du Vaccin  Fonds mondial de			

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
inclusive et durable des services de qualité en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de sécurité alimentaire et de protection sociale	lutte contre le VIH	Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois ayant été traités pour pneumonie avec un antibiotique NR : 35 % NC : 65 %	MICS	en situation d'urgence  Les enfants de moins de 5 ans, les adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les communautés bénéficient d'interventions nutritionnelles à fort impact, y compris en situation d'urgence	lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme  Agences du système des Nations Unies			
		Pourcentage des femmes enceintes séropositives bénéficiant du traitement antirétroviral* NR : 71 % NC : 80 %	Spectrum MICS	Les nouveau-nés, les enfants, les femmes, les jeunes filles et les adolescentes bénéficient d'interventions à fort impact en matière de santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, ainsi que de lutte contre le VIH, y compris en situation d'urgence				
Domaine thématique 2, réalisation 1	2. D'ici à 2027, les enfants et les adolescents âgés de 3 à 18 ans, notamment les	Taux d'achèvement du primaire* (filles et garçons) NR : 27 % NC : 31 %	MICS  Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE)	Le système de coordination et de gouvernance du Ministère de l'éducation nationale est renforcé	Ministère de l'éducation nationale  Banque mondiale	2 500	56 150	58 650

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	plus défavorisés, les filles et ceux touchés par la crise humanitaire, achèvent l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire dans un environnement protecteur et acquièrent les compétences de base	<p>Taux de passage du primaire au premier cycle du secondaire (hors Bangui)* NR : 56 % NC : 60 %</p> <p>Pourcentage de filles et de garçons qui atteignent le niveau minimal d'aptitude à la fin du primaire (hors Bangui)* En lecture : NR : 15,4 % NC : 20 % En mathématiques : NR : 5,3 % NC : 10 %</p>	<p>SIGE</p> <p>MICS</p>	<p>L'accès à l'éducation dans un environnement protecteur, y compris dans les situations de crise humanitaire, est amélioré</p> <p>La qualité de l'enseignement, y compris dans les situations de crise humanitaire, est améliorée</p>	<p>Union européenne</p> <p>UNESCO</p>			
<p>Domaine thématique 1, réalisation 1</p> <p>D'ici à 2027, les populations en République centrafricaine vivent dans un environnement où les mécanismes de consolidation de la paix, de réconciliation nationale, et de gouvernance sont inclusifs, redevables et efficaces</p> <p>Domaine thématique 2, réalisation 2</p>	3. D'ici à 2027, les filles et les garçons les plus vulnérables sont mieux protégés contre la violence, l'exploitation et les abus, y compris en situation humanitaire	<p>Pourcentage d'enfants (filles et garçons) de moins de 1 an dont la naissance est enregistrée NR : 41 % NC : 50 %</p> <p>Nombre de filles et de garçons ayant subi des violences et ayant accès à des services médicaux, sociaux, judiciaires ou juridiques Toutes formes de violence NR : 17 635 NC : 31 200</p> <p>Violences sexuelles* NR : 1 473 NC : 3 200</p>	<p>MICS</p> <p>Données du programme</p>	<p>Les services et les acteurs au niveau national disposent des outils et des capacités nécessaires pour la planification, l'exécution, le suivi et la coordination des services intégrés de protection de l'enfance</p> <p>Les filles et les garçons ont amélioré leurs compétences et leur accès à des services de prévention et de réponse face aux violations des droits de l'enfant</p>	<p>Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant</p> <p>Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>MINUSCA</p>	4 025	9 100	13 125

Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
D'ici à 2027, les populations en République centrafricaine, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, et les autres groupes vulnérables sont protégées de toutes formes de violence, d'exploitation, et de discrimination, y compris celles basées sur le genre, dans un environnement propice à l'égalité entre les genres				<p>en situation de conflit armé</p> <p>Les filles, les garçons et les communautés sont mieux équipés pour se protéger et ont accès à des services multisectoriels, locaux et inclusifs de protection</p>				
Domaine thématique 2, réalisation 1	4. D'ici à 2027, les populations, en particulier les plus défavorisées, y compris celles touchées par des crises humanitaires, vivent dans un environnement bénéficiant de services d'eau potable et d'assainissement durables et résilients au	Proportion de la population utilisant au moins un service d'eau élémentaire* NR : 37,2 % NC : 48 %	Programme commun de suivi OMS/UNICEF	Les systèmes nationaux et locaux de gestion des services EAH sont renforcés et dotés des ressources nécessaires pour promouvoir des services équitables, inclusifs, abordables et durables ainsi que pour faire face aux effets du changement climatique, aux risques de	Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques  Direction générale de l'hydraulique  Agence nationale de l'eau et de l'assainissement	3 000	34 940	37 940
		Proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre NR : 25,1 % NC : 19 %	Programme commun de suivi OMS/UNICEF					
		Proportion de la population utilisant au moins des services d'hygiène élémentaires* NR : 21,5 % NC : 25 %	Programme commun de suivi OMS/UNICEF					

<i>Réalisations énoncées dans l'UNSDCF</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	changement climatique, et adoptent des pratiques d'hygiène et environnementales adéquates			<p>catastrophe et à la dégradation de l'environnement</p> <p>Les communautés vulnérables, y compris celles touchées par des crises humanitaires, utilisent et gèrent des installations et des services d'eau potable durables ainsi que d'assainissement de base, et adoptent des pratiques d'hygiène et environnementales adéquates</p> <p>Les écoles et les établissements de santé, y compris ceux situés dans les zones touchées par des crises humanitaires, disposent d'infrastructures d'eau et d'assainissement adaptées et durables, et bénéficient de conditions d'hygiène améliorées</p>	<p>Société de distribution d'eau en Centrafrique</p> <p>Ministère de la santé publique et de la population</p> <p>Ministère de l'éducation nationale</p> <p>Ministère de l'environnement et du développement durable</p> <p>Autorités locales et régionales</p>			



Réalizations énoncées dans l'UNSDCF	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Domaine thématique 2, réalisation 1	5. D'ici à 2027, les enfants et les jeunes, notamment les plus vulnérables, y compris ceux en situation humanitaire, bénéficient d'un système de protection sociale plus inclusif, adapté aux enfants et sensible aux chocs	<p>Taux d'exécution budgétaire des secteurs sociaux :</p> <p>Santé NR : 6,71 % NC : 9 %</p> <p>Éducation NR : 6,08 % NC : 7 %</p> <p>Protection sociale NR : 2,85 % NC : 3,5 %</p> <p>Nombre de filles et de garçons bénéficiant d'un programme de transferts monétaires appuyé par l'UNICEF NR : 18 705 NC : 150 000</p>	<p>Lois des finances</p> <p>Rapports d'exécution budgétaire</p>	<p>L'environnement politique et stratégique pour la protection sociale est renforcé</p> <p>Les capacités du Gouvernement pour financer efficacement et équitablement les services sociaux centrés sur l'enfant et les questions de genre sont renforcées</p> <p>Des systèmes et des outils de gestion des programmes de protection sociale réactifs aux chocs sont mis en place, y compris dans les situations humanitaires</p>	<p>Ministère des finances et du budget</p> <p>Assemblée nationale</p> <p>Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle</p> <p>Ministère de l'action humanitaire, de la solidarité et de la réconciliation nationale</p> <p>FMI</p> <p>Banque mondiale</p>	4 000	7 250	11 250
	6. Efficacité du programme	<p>Pourcentage de cibles des indicateurs clés de performance atteintes NR : 81 % NC : 95 %</p>	Insight	<p>Coordination des programmes</p> <p>Partenariats et communication</p> <p>Planification, suivi et évaluation</p>		17 000	7 785	24 785

<i>Réalisations énoncées dans l'UNSDCF</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				Urgences et opérations de terrain				
<b>Montant total des ressources</b>						<b>33 025</b>	<b>170 000</b>	<b>203 025</b>

\*Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur de l'UNSDCF.